

Proposition au Conseil d'Etat

Mercredi 20 janvier 2021

Retours de la permanence économique du 14 janvier au 19 janvier 2021 :

Comme annoncé la semaine passée, je vous fais part des retours de la permanence que j'ai souhaité mettre en place pour faire remonter les problèmes des Genevois-es au Conseil d'Etat afin que notre Conseil puisse y répondre de manière diligente et efficace.

Les constats, évoqués le 11 janvier, demeurent : violence administrative due aux lenteurs et à la dureté des réponses, souvent sans signature et parfois sans décision, voire blessantes (« 00 - Gesamtbetrieb » « commerces non-essentiels »...) ; complications administratives pour un nombre important d'indépendant-e-s des milieux culturels, de retraité-e-s et de très petites entreprises qui ne savent toujours pas clairement vers qui se tourner et dont les indemnités reçues ne permettent pas de vivre dignement ; inégalité de traitement au sein même des entités paraétatiques dont certaines exonèrent les loyers commerciaux et d'autres non ; et enfin, situations dégradées en raison de la perte des 20% RHT. L'exemple le plus criant est la Migros qui a annoncé dimanche ne plus vouloir prendre en charge les 20% de RHT manquants pour ses salarié-e-s.

Le temps de latence entre les aides annoncées et les aides versées est toujours trop élevé pour les entrepreneur-e-s qui ont un besoin urgent de liquidités pour payer leurs charges courantes. Cette lenteur ajoutée à une difficulté à trouver les informations consolidées pour obtenir des indemnités renforce un sentiment d'impuissance et de colère chez les personnes et les entrepreneur-e-s rencontré-e-s à la permanence ou qui m'interpellent directement par courriel.

Une solution pragmatique : la mise en place d'une plateforme économique pour verser les indemnités rapidement sur la base des charges fixes et non pas du chiffre d'affaires

Pour répondre aux difficultés susmentionnées, le Conseil d'Etat peut décider d'une réorientation de la structure administrative en créant une cellule de crise économique totalement dédiée aux paiements d'indemnités. Cette cellule viserait à délivrer les aides d'ici la fin du mois au plus tard. Pour ce faire, l'Etat annoncerait la mise en œuvre d'un pool financier et ferait un appel au recrutement pour que des expert-e-s comptables, financier-ères, fiduciaires indépendant-e-s participent au calcul des indemnités à verser. Cette plateforme aurait le double avantage d'accélérer les versements et de faire travailler des professionnel-e-s à la retraite ou des demandeurs et demandeuses d'emploi expert-e-s dans la comptabilité et les finances. Cette plateforme de « mobilisation », fait référence à une situation de crise majeure qui consiste pour un Etat à se focaliser sur les besoins urgents, dans le sens de la reconversion des forces de travail vers les secteurs dont il a le plus besoin. En l'état, le besoin en expertise financière et comptable revêt ce caractère d'urgence et correspond par ailleurs à une offre spontanée.

Palexpo pourrait avantageusement accueillir, dans le strict respect des mesures sanitaires, une cellule de crise économique qui doit être conçue comme une opération cantonale d'envergure et comme une réponse à la mesure des difficultés que vivent nos concitoyen-ne-s. Cette grande opération de validation des frais fixes accélérerait le versement de sommes justes et éviterait les biais d'un calcul basé sur le seul chiffre d'affaires qui ne dit rien de la viabilité économique des entreprises et exclut un nombre important de petites entreprises, tout comme les entreprises nouvellement créées en 2020 et qui ne peuvent se référer à un chiffre d'affaires antérieur. Les versements seraient basés sur une logique simple et pragmatique d'indemnisation des charges fixes de toutes les entreprises touchées directement ou indirectement par les fermetures décrétées, à l'image de ce qui s'est fait pour les discothèques.

Par ailleurs, à l'heure où l'Etat devrait promouvoir les programmes d'employabilité pour permettre aux personnes de se former et de se diriger vers des secteurs porteurs, cela permettrait à des diplômé-e-s du domaine - jeunes ou moins jeunes - de participer à cette action.

Cette plateforme aurait également l'avantage de remettre des professionnel-e-s sur le marché du travail et de bénéficier de l'expérience de retraité-e-s du secteur. Enfin, elle permettrait de commencer à constituer la base des données numérique des entreprises que j'appelais de mes vœux au printemps dernier déjà, pour accélérer les aides financières concrètes directes.

Conclusion

Si l'Etat veut être efficace, il doit impérativement adapter sa structure en calquant ce qui est fait pour le volet sanitaire avec la cellule Covid, sur le volet économique. Cela signifie basculer sur une organisation de crise, au bénéfice à l'ensemble de la collectivité. Un élargissement des cas de rigueur sans simplification des versements, voire un mélange des bénéficiaires de ceux-ci, va engendrer des conflits générés par un sentiment d'inégalité de traitement qu'il sera très difficile de désamorcer, mais surtout cela accentuera la lenteur du versement des sommes attendues, ce qui aura pour effet délétère de vider les entreprises concernées de leur substance et de leurs emplois. Sans oublier le chevauchement des aides non coordonnées qui donnera le sentiment d'une pagaille institutionnalisée.

Pierre Maudet